



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	16/11/2012 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	9 novembre 2012

Référence	CM-CR-2012-010
État du document	Validé

Présents	Sylvie DE DEYN Christine DI GENNARO Laurent DUMONT Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER	Corinne LUCAS Ludovic NADEAU Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU	
Absents	Nathalie FLARY Liliane MONTAUDOIN Jean Claude NOELL	
Secrétaire de séance	Christine DI GENNARO	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET - Virginie CARTON	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	22h00	

ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de la séance.....	02
02 - Approbation du compte rendu de la précédente séance en date du 28 septembre 2012.....	02
03 – Décision modificative n° 3 – budget eau/assainissement.....	02
04 - Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un prêt relais de 375 000€.....	02
05 – Droit de préemption urbain.....	03
06 – Indemnité de l'agent comptable pour 2012.....	03
07 – Subventions communales pour 2013.....	03
08 – Tarifs communaux pour 2013.....	04
09 – Renouvellement du contrat Segilog.....	07
10 – Dissolution de la régie « eau/assainissement » au 31 décembre 2012.....	07
11 – Demande de subvention au Conseil Général.....	07
12 - Informations des différents départements communaux.....	08
13 - Clôture de séance.....	08

01. OUVERTURE de SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession, Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE, Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU.

10 membres du conseil sont présents, le quorum est atteint.

Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Christine DI GENNARO

↪ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération :

- demande de subvention auprès du Conseil Général²⁸

↪ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

02. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE du 28 SEPTEMBRE 2012

Aucune remarque n'étant faite.

↪ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

03. DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Délibération 2012-64

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative n°3, sur le budget « eau/assainissement », à savoir :

Section FONCTIONNEMENT – DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6373	Autres taxes et redevances	-29 011.00€
701249	Reversement à l'agence de l'eau – pollution d'origine domestique	22 854.00€
706129	Reversement à l'agence de l'eau – modernisation des réseaux de collectes	6 157.00€

Après débat, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** cette décision modificative n° 3 sur le budget eau/assainissement

↪ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

04. DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR le MAIRE à SIGNER un PRET RELAIS de 375 000€

Délibération 2012-65

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à signer un prêt relais d'un montant de 375 000€, avec la Caisse d'Epargne, pour une durée de 24 mois, avec un taux fixe de 2,51% et une périodicité annuelle.

Ce prêt concerne les travaux de l'Eglise.

En effet, ce prêt relais est en attente du retour des subventions.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se reportant à ce prêt relais

↪ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

05. DROIT de PREEMPTION URBAIN

Délibération 2012-66

Monsieur le Maire rappelle la définition du droit de préemption : « Le droit de préemption urbain est institué par délibération du conseil municipal, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement. »

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 211-1 et suivants et R 211-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 28 septembre 2012 ;

Considérant l'intérêt de pouvoir exercer un droit de préemption afin de permettre la réalisation d'équipements publics et la constitution de réserves foncières ;

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble du territoire communal de Prunay-le-Gillon

- **PRECISE** que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme : - affichage pendant un mois en mairie ;

- mention dans les deux journaux ci-après désignés : L'Echo Républicain et l'Echo de Brou

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet d'Eure et Loir, au directeur départemental des services fiscaux ; au conseil supérieur du notariat ; à la chambre départementale des notaires ; aux barreaux constitués près du tribunal de grande instance (3 rue Saint Jacques, 28000 Chartres) et au greffe du tribunal de grande instance.

👉 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

Sylvie DE DEYN arrive à 20 heures 45.

06. INDEMNITE de L'AGENT COMPTABLE pour 2012

Délibération 2012-67

Monsieur le Maire a reçu en date du 20 septembre 2012 un courrier du Trésorier de Lucé concernant l'indemnité de conseil versée pour l'année 2012.

Le Trésorier de Lucé faisant valoir ses droits à la retraite au 16 septembre 2012, il convient de proratiser cette indemnité de la façon suivante :

Montant annuel	465.38€
Proratisation sur 8 mois ½	329.64€
Diverses cotisations	28.86€
TOTAL net à VERSER	300.78€

Monsieur le Maire propose de voter un pourcentage de cette indemnité.

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** de voter à 100% cette indemnité

👉 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

07. SUBVENTIONS COMMUNALES aux ASSOCIATIONS pour 2013

Délibération 2012-68

Monsieur le Maire précise qu'une commission des finances a eu lieu le lundi 12 novembre 2012.

	TARIF 2013	VOTE
ANCIENS COMBATTANTS	175.00€	Adopté à l'unanimité
FAMILLES RURALES	1200,00€	Adopté par 9 voix et 3 NPPV (J Ferré, N Vanneau, L Gauthier)
DETENTE ADULTE GYM	300,00€	Adopté à l'unanimité
FNACA	135,00€	Adopté à l'unanimité
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000,00€	Adopté à l'unanimité
PREVENTION ROUTIERE	50.00€	Adopté à l'unanimité
ASSOCIATION PARENTS d'ELEVES	225,00€	Adopté à l'unanimité
STE MUSIQUE JANVILLE	500.00€	Adopté à l'unanimité
FOOTBALL	100,00€	Adopté par 10 voix et 2 NPPV (L Nadeau, P Vabois)

Monsieur le Maire précise que le total versé aux associations pour 2013 s'élève à 4 685.00€.

08. TARIFS COMMUNAUX pour 2013

Monsieur le Maire précise qu'une commission des finances a eu lieu le lundi 12 novembre 2012.

Délibération 2012-69 – TARIFS 2013 – CANTINE

	TARIF 2013	VOTE
REPAS ENFANTS	3,35€	Adopté à l'unanimité
REPAS ENFANTS DOMICILE HORS COMMUNE	3,57€	Adopté à l'unanimité
REPAS – ENSEIGNANTS	5,25€	Adopté à l'unanimité
PERSONNEL COMMUNAL	3,35€	Adopté à l'unanimité

Délibération 2012-70 – TARIFS 2013 – GARDERIE

	TARIF 2013	VOTE
TARIFS PAR VACATION (soir ou matin)	1.90€	Adopté à l'unanimité
TARIF PAR VACATION DOMICILE HORS COMMUNE (soir ou matin)	2.10€	Adopté à l'unanimité

Délibération 2012-71 – TARIFS 2013 – SOUTIEN SCOLAIRE

	TARIF 2013	VOTE
TARIFS PAR VACATION - (maximum 12 enfants)	1,10€	Adopté à l'unanimité

Délibération 2012-72 – TARIFS 2013 – SERVICES

	TARIF 2013	VOTE
PHOTOCOPIES A4 RECTO	0.20€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO/VERSO	0.30€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO	0.30€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO/VERSO	0.40€	Adopté à l'unanimité

Délibération 2012-73 – TARIFS 2013 – DROIT de PLACE

	TARIF 2013	VOTE
DROITS DE PLACE – 24 h	26,25€	Adopté à l'unanimité
5 FORFAITS	21,00€	Adopté à l'unanimité
15 FORFAITS	15,75€	Adopté à l'unanimité
16 FORFAITS et + PAR AN	10,50€	Adopté à l'unanimité

Délibération 2012-74 – TARIFS 2013 – LOYERS

	TARIF 2013	VOTE
LOGEMENT ECOLE	250,00€	Adopté à l'unanimité
LOCAL COMMERCIAL	54,60€	Adopté à l'unanimité

Délibération 2012-75 – TARIFS 2013 – LEG CELLOT

	TARIF 2013	VOTE
LEG CELLOT	110.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2013 – CIMETIERE

Tarifs enlevés de l'ordre du jour, reportés à une précédente séance .

Délibération 2012-76 – TARIFS 2013 – VACATIONS FUNERAIRES

	TARIF 2013	VOTE
VACATION FUNERAIRE	20.00€	Adopté à l'unanimité

Délibération 2012-77 – TARIFS 2013 – SALLE POLYVALENTE – RESIDENTS

RESIDENTS	TARIF 2013	VOTE
FORFAITS WEEK END (vendredi 17 h au dimanche 20h)		
TARIF	463,50€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	92,70€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000,00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	64,27€	Adopté à l'unanimité
JOURNEE (2 mois avant la date de réservation) et /ou JOURNEE SUPPLEMENTAIRE		
TARIF	200,00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	40,00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000,00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	32,14€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT MENAGE EXCLUSIVEMENT SALLE POLYVALENTE (hors cuisine et sanitaire)		
FORFAIT	200,00€	Adopté à l'unanimité
VIN d'HONNEUR (15 jours avant la date de réservation) - DUREE DE LA MISE à DISPOSITION : 3 heures		
TARIF	30,00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	6,00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	32,14€	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que l'acompte sera demandé en 2 chèques de 500€.

Délibération 2012-78 – TARIFS 2013 – SALLE POLYVALENTE – NON RESIDENTS

NON RESIDENTS	TARIF 2013	VOTE
FORFAITS WEEK END (vendredi 17 h au dimanche 20h)		
TARIF	927,00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	185,40€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	64,27€	Adopté à l'unanimité
JOURNEE (2 mois avant la date de réservation) et /ou JOURNEE SUPPLEMENTAIRE		
TARIF	200,00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	40,00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	32,14€	Adopté à l'unanimité

SUITE SALLE POLYVALENTE - NON RESIDENT		
FORFAIT MENAGE EXCLUSIVEMENT SALLE POLYVALENTE (hors cuisine et sanitaire)		
	TARIF 2013	VOTE
FORFAIT	200.00€	Adopté à l'unanimité
VIN d'HONNEUR (15 jours avant la date de réservation) - DUREE DE LA MISE à DISPOSITION : 3 heures		
TARIF	30.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	6.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	32,14€	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que l'acompte sera demandé en 2 chèques de 500€.

Délibération 2012-79 – TARIFS 2013 – CHARIOT DE 15 TABLES RONDES

RESIDENTS	TARIF 2013	VOTE
TARIF	75.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	15.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	100.00€	Adopté à l'unanimité
NON RESIDENTS	TARIFS 2013	
TARIF	100.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	20.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	100.00€	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur les dimensions de ces tables : diamètre : 14 tables de 150 cm et 1 table d'honneur de 180 cm.

Délibération 2012-80 – TARIFS 2013 –BARNUMS

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur cette prestation. Prestation pour vin d'honneur, dans la cour de la mairie, la (pose et dépose sont faits par les services techniques municipaux et sur un week-end exclusivement. La durée de la prestation est de 12 heures. De plus sont inclus 6 tables + 50 chaises

	TARIF 2013	VOTE
1 barnum	100.00€	Adopté à l'unanimité
2 barnums	180.00€	Adopté à l'unanimité
3 barnums	240.00€	Adopté à l'unanimité
4 barnums	300.00€	Adopté à l'unanimité

Délibération 2012-81 – TARIFS 2013 – TABLES CHAMPETRES ET BANCS

EXCLUSIVEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	TARIF 2013	VOTE
FORFAIT ACHEMINEMENT ALLER/RETOUR pour 4 TABLES (du vendredi 15 heures au lundi 15 heures)	20.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2013 – FRITEUSE

Monsieur le Maire signale que cette prestation est enlevée.

Délibération 2012-82– TARIFS 2013 – TAXE COMMUNALE SUR LA CESSION DE TERRAIN A BATIR

	TARIF 2013	VOTE
Taxe communale sur la cession de terrain à bâtir	6.66%	Adopté à l'unanimité

Délibération 2012-83– TARIFS 2013 – REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

TARIF 2013	TARIF 2013	VOTE
Part fixe	2€ le ml	Adopté à l'unanimité
Part variable (par m3 exploité d'eau potable))	0.05€ le m3	Adopté à l'unanimité

Délibération 2012-84 – TARIFS 2013 – TAXE d'AMENAGEMENT

	Tarif 2013	VOTE
Taxe d'Aménagement	5%	Adopté à l'unanimité

Pour information, Monsieur le Maire donne le tarif applicable au 1^{er} janvier 2013 pour le portage de repas par le CCAS

	Proposition 2013
Portage de repas	5,61€

09. RENOUELEMENT du CONTRAT SEGILOG

Délibération 2012-85

Monsieur le Maire a reçu en date du 2 octobre dernier un courrier de la Société Ségilog concernant un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services.

En effet, celui signé au 1^{er} décembre 2009, arrive à échéance.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans.

La date d'effet du contrat est le 1^{er} décembre 2012.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce contrat

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

10. DISSOLUTION de la REGIE « EAU/ASSAINISSEMENT » au 31 DECEMBRE 2012

Délibération 2012-86

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la compétence eau et assainissement va être transférée à Chartres Métropole au 31 décembre 2012.

De ce fait, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour qu'il l'autorise à dissoudre la régie eau/assainissement à compter de cette date.

Après débat, le conseil municipal :

- **ACCEPTe** de dissoudre la régie « eau/assainissement au 31 décembre 2012

↳ **ADOpte** par 11 voix pour et 1 voix contre (Didier RIVIERE)

11. DEMANDE de SUBVENTION au CONSEIL GENERAL28

Délibération 2012-87

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à demander au Conseil Général d'Eure et Loir une subvention à hauteur de 60% dans le cadre des travaux connexes pour le périmètre de l'aménagement de Prunay le Gillon (replantation d'arbres).

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au conseil général28

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

